

** Cette fiche à été générée sur formation-comptabilite-publique.fr le 23/08/2025 à 04:08 **

Ref : EP 19

Durée : 1 jour

Tarif : 900 €HT

Compte de résultat M22

Savoir effectuer CONCRETEMENT les opérations budgétaires et comptables des EHPAD en se servant d'une part d'un compte administratif et d'autre part d'un compte de gestion

Rappel des notions de bases

- Le résultat courant non financier
- Les produits courants non financier
- Les charges courantes non financières
- Le résultat courant financier
- Le résultat exceptionnel
- Les produits exceptionnels
- Les charges exceptionnelles
- La balance des valeurs inactives
- L'Annexe
- o Le tableau des immobilisations
- o Le tableau des amortissements
- o Le tableau des provisions
- o Le tableau de l'état des échéances, des créances et des dettes à la clôture de l'exercice
- o L'état des engagements

Application pratique par l'établissement d'un compte de résultat en se servant du cadre réglementaire aux instructions comptables de la Direction Générale des Finances Publiques du MINEFI.

Cet atelier pratique de formation sur Bilan permettra au stagiaire de :

1. Valider, actualiser et approfondir ses connaissances en la matière à l'aide D'une série de cas pratiques par item traité.
2. Résoudre les principales difficultés pratiques rencontrées
3. Sécuriser le traitement des opérations comptable en appliquant les dernières dispositions.

A la fin de la formation une synthèse de bonne pratique opérationnel est remis à chaque participant et pour valider les acquis nous mettons en place les évaluations suivantes :

1. A chaud, via un QCM en fin d'atelier,
2. A froid via email, 90 jours après l'action de formation afin de valider le transfert des acquis en situation de travail

Public

Personnel des services comptables et financiers (du chef de service au « praticien de base »).

Pré-requis

Connaitre le fonctionnement des comptes de la M22 d'une part et d'autre part avoir pratiqué où être appelé à traiter les BP, BS et CA des EPS et MS (EHPAD en particulier)

Méthodes pédagogiques

A la fin de la formation une synthèse de bonne pratique opérationnel est remis à chaque participant et pour valider les acquis nous mettons en place les évaluations suivantes :

1. A chaud, via un QCM en fin d'atelier,
2. A froid via email, 90 jours après l'action de formation afin de valider le transfert des acquis en situation de travail